

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS

SUISSE: Un an fr. 9.—
Avec Bulletin officiel » 13.50

ETRANGER: Un an fr. 18.—
Avec Bulletin officiel » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux No 58

ANNONCES
(Corps 7)

CANTON 20 ct. | ETRANGER 30 ct.
SUISSE 25 » | RÉCLAMES 50 »
(la ligne ou son espace)

JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE
DE CHANGEMENT D'ADRESSE

S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité
ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ“

Le Développement agricole de Saxon

II

DANS LA PLAINE ASSAINIE

Du coteau, descendons à Gottfrey et parcourons la plaine qu'on assainit et qu'on défriche. La grande œuvre du dessèchement de la plaine Riddes-Martigny (grand canal de 16 kilomètres), vers la fin de la guerre (1918), encore qu'inachevée pour ce qui concerne l'ouverture des canaux secondaires dans quelques communes, a produit de rapides effets. Trop prompts même, car à Saxon, en premier lieu, où l'on sentait moins le besoin de dessécher le sol que chez les voisins d'amont et d'aval, les propriétaires de terrains surélevés et un peu mamelonnés déjà relativement secs auparavant poussèrent un cri d'alarme à la première période de sécheresse prolongée. En 1923, déjà, ils se plaignaient de voir leurs terrains souffrir de la chaleur et les plantations d'arbres qui les couvraient dépérir rapidement. On cria au désastre. Ces terrains graveleux résistaient mal à la chaleur à cause de l'abaissement de la nappe souterraine, conséquence de l'ouverture des canaux. Les intéressés avaient bien redouté cette éventualité avant le commencement des travaux et avaient fait part de leurs craintes aux organes cantonaux qui assumaient la direction de l'entreprise. Les travaux de dessèchement et d'arrosage auraient dû être menés de front. Cette suggestion ne fut pas retenue surtout à cause d'une difficulté de compétence: l'assainissement relevant du Dpt des Travaux publics (application de la loi sur la correction des rivières et des torrents) tandis que les questions d'arrosage regardent le Dpt de l'Intérieur (Service des améliorations foncières). D'autre part, on ne s'attendait guère en haut lieu à la rapidité du contre-coup inévitable du dessèchement des parties basses.

Ainsi, l'on a expliqué une erreur de calcul dont quelques propriétaires ont malheureusement fortétement pâti. Pour remédier à une fâcheuse conséquence de la mise en exécution d'une œuvre d'incalculable progrès, on a songé à faire en quelque sorte machine arrière et à surélever de nouveau la nappe d'eau souterraine par le moyen de barrages multiples établis de distance en distance dans le grand canal même. Un de ces barrages a été installé non loin de la gare de Saxon. Mais on s'est vite rendu compte que ce remède n'en était pas un et que naturellement, comme il était facile de le prévoir, son fonctionnement détruisait de nouveau tout le bon effet du dessèchement des terres basses. Ces dernières qui venaient d'être assainies étaient ramenées à l'état de marécage par la nouvelle élévation de la nappe souterraine à un niveau suffisant pour l'arrosage rationnel des terrains surélevés.

Il a donc fallu renoncer à un remède pire que le mal.

Quelques propriétés, l'exploitation de M. Chevaley notamment, s'arrosent avec l'eau prise directement dans le Rhône. Mais on envisage pour l'ensemble un autre genre d'arrosage, un autre système d'irrigation superficielle au moyen d'un pompage dans les canaux. Comme nous venons de voir sur les coteaux l'eau bienfaisante retomberait en pluie à volonté sur cette plaine altérée où, à travers une mince couche de terre arable, on retrouve le gravier. MM. Fama et Juillard ont déjà établi des installations de ce genre pour leurs propriétés. Graduellement, cet exemple va se généraliser. Pour l'accélération de ces travaux, l'active population de Saxon aura certainement de meilleurs stimulants que les pluies continuelles du dernier été!

Le long du grand canal qui longe la voie ferrée en aval de Gottfrey, la commune de Saxon a fait en 1926, au printemps, une importante plantation de 300 cerisiers. Quelques-uns, en très petit nombre, ont péri, mais la plupart résistent et viendront à bien, puisque leurs frères racines ont pu maintenant s'implanter profondément. Dans cette région prospèrent les fraisières et aspergères voisinant avec les champs de pommes de terre et tous les produits variés de l'opulente culture maraîchère alimentant la fabrique de conserves quarantenaire, fondée par MM. Fama et Vellino, et absorbée l'an passé par la fabrique similaire de Lenzbourg.

Plus loin, ce sont des champs consacrés à la culture du pyrèthre, dont les capitules séchés et pulvérisés fournissent une poudre insecticide destinée à la lutte contre les parasites de la vigne.

Nous atteignons les Iles de Saxon, vaste territoire jusqu'ici en friche avec bas-fonds marécageux, et s'étendant en large sur environ 600 mètres entre le canal parallèle à la voie ferrée et le Rhône, et en long jusqu'aux confins de la commune de Charrat en plaine. Ces terrains jusqu'ici tout à fait incultes et broussailleux appartiennent à la bourgeoisie de Saxon. Ils ont servi de maigres pacages aux chevaux, ânes (nombreux au siècle passé) des bourgeois de la commune. M. Wuilloud a comparé dans une description publiée par les journaux agricoles la plaine du Rhône désertique d'antan à la Pusztá hongroise. Ainsi tout un vaste territoire de 65-70 hectares ne produisait pour mieux dire rien, alors que bien des Valaisans doivent tirer péniblement leur subsistance d'un terrain maigre et incliné agrippé aux pentes rocheuses et ingrates des vallées de la montagne.

Mais l'assemblée bourgeoise de Saxon, stimulée par l'administration progressiste que préside M. Albano Fama, a pris l'an passé une décision qui lui fait vraiment honneur. Elle s'est prononcée pour le partage des Iles, seul moyen permettant d'arriver à une culture rationnelle. Mais ni ce partage, ni le défrichage et la mise en culture (arborisation) de cette plaine ne pouvant se faire judicieusement en l'état actuel des terrains, qui accusent des dénivellations de 50 à 60 centimètres, il a été décidé que la bourgeoisie assumerait elle-même les frais résultant des travaux de nivellement et de labour au tracteur, à une profondeur de 30 à 35 centimètres.

Quand cet important travail sera achevé — il doit l'être pour le 1er mai 1928 — la bourgeoisie procédera à la distribution du territoire défriché qui doit être converti en cultures par portions de 2500 mètres carrés (24 mètres sur 105 à 110 mètres pour la symétrie et le service de dévestiture). Des 65 hectares, après avoir prélevé 9 hectares au total pour trois rideaux-abris et un hectare pour les chemins, il reste encore 55 hectares nets de superficie directement productive.

On vendra ensuite les portions aux bourgeois par l'enchère entre eux ou bien à défaut d'un nombre suffisant d'amateurs parmi ces derniers on ouvrira l'enchère à d'autres particuliers. Les modalités de cette vente ne sont pas encore définitivement fixées. La question est à l'étude au sein d'une commission ad hoc. Elle sera débattue prochainement à l'assemblée bourgeoise.

Les travaux ont été adjugés le 15 mai 1927 à des entrepreneurs de Chamason, MM. Giroud, Aubert et Cie. Le défrichage et le nivellement reviendront à 16 centimes le mètre carré. Il faut y ajouter le coût d'établissement des chemins, la quote-part territoriale des frais d'assainissement de la plaine, les frais de lotissement et autres, ce qui reviendra tout compté à 45 centimes par mètre carré.

Les parcelles des Marais neufs, des Saugettes, etc., qui ont souffert de trop d'humidité après l'endiguement du Rhône seront soumise également au remaniement parcellaire projeté.

Deux tracteurs ont travaillé sur le chantier. Des wagons Decauville pour le transport des matériaux permettent un nivellement rapide. Nous avons assisté au fonctionnement d'un des tracteurs alors occupé au défrichage sommaire et à faire des éclaircies dans la brousse épaisse. En peu de temps, les « dailles », les bosquets de saules, de bouleaux nains, d'épines blanches sont arrachés alors que la hache du bûcheron s'attaque aux gros peupliers dont les troncs donneront encore du travail au tracteur.

Par le labeur opiniâtre et intelligent de l'ouvrier secondé par la machine, la plaine stérile et fangeuse, hantée naguère par les grenouilles dont la musique peu harmonieuse troublait jadis les nuits des seigneurs de Saxon, se transforme avec rapidité. Dans quelques années, les mélancoliques bouleaux auront fait place aux abricotiers chargés de boules d'or et témoins probants de l'esprit de progrès qui anime l'administration et les citoyens courageux et de bonne volonté de la commune de Saxon.

M. le géomètre Paul Juillard qui est le surveillant des importants travaux des Iles en a dressé le plan et expliqué en détail l'économie dans une causerie faite à Saxon le 31 juillet 1927 à la réunion de la Société cantonale d'Horticulture qui suit d'un œil attentif et réjouit la transformation très proche de la plaine inculte de Saxon en forêts d'abricotiers et en champs d'asperges et de fraises.

La population de cette commune s'est constamment accrue au cours du siècle passé. Elle se montait au chiffre de 952 au premier recensement fédéral de 1850. Le recensement de 1920 y trouvait 1700 habitants. Quand tout le territoire don-

nera son maximum possible de produits agricoles, trois mille âmes de population et au delà pourraient trouver subsistance dans le sol libéral de Saxon, nous affirme un citoyen de cette commune tout à fait au courant des ressources agricoles actuelles et des réserves qu'on est raisonnablement en droit d'attendre de ce riche terroir si propice à toutes les cultures maraîchères.

Nous commettrons une grave lacune et une ingratitude à l'égard de l'administration de Saxon, qui ne recule devant aucun effort pour l'augmentation du bien-être matériel d'une population qui le mérite, si nous passions sous silence ce qui a été fait pour le développement du réseau routier qui dessert la population disséminée et intermittente du coteau tout en facilitant l'accès et l'exploitation de la zone forestière. Une bonne route, construite de 1921 à 1923, part du village de Saxon même et s'élève sur le coteau dans la partie centrale de la commune; elle relie à la plaine les petits hameaux de Tovassières, de Bonatry, de Champ Laurent et du Fey et se prolonge jusqu'aux Crossettes, en pleine forêt.

Un nouveau projet de route intéresse la partie couchant du coteau. Il conduira à Sapin-haut avec prolongement ultérieur vers l'Arbarey, Pré des Champs et la Boveresse.

En terminant cette revue, nous devons rendre un hommage sincère à l'active et industrieuse population de Saxon qui a acquis sa large aisance et sa prospérité actuelle à la force du poignet et à l'esprit d'initiative de son administration douée d'une large compréhension des besoins de la commune. Nous souhaitons à cette localité qui s'est élevée par le travail de nombreuses imitatrices de Valais.

Martigny, août 1927.

M. GABBUD.

La machine nous rappelle incessamment les collaborateurs ignorés qui, de siècle en siècle, ont ajouté quelque chose à la science et à la puissance humaines.

Gabriel Séailles.

Les Mutualistes valaisans à Monthey

La brièveté du compte rendu hâtif, que nous avons donné dans le dernier numéro, de l'assemblée annuelle des Sociétés de Secours mutuels fédérées du Valais, à Monthey, le 6 novembre, nous autorise à revenir sur quelques-uns des objets qu'on y a discutés.

La bonne ville hospitalière de Monthey qui reçoit si bien, il y a deux mois, les délégués mutualistes de la Fédération romande, avait encore été choisie pour le lieu annuel de la réunion des délégués des sections valaisannes fédérées. Et cette assemblée s'est tenue dans la ville natale du président d'honneur de la Fédération, le lendemain de son décès. Ainsi que nous l'avons déjà rappelé, le vénérable mutualiste qu'était M. Delacoste avait encore participé à la manifestation de septembre. Hélas, il ne lui fut pas donné d'assister à celle que les délégués valaisans devaient tenir dans la ville même qu'il administra pendant un quart de siècle.

M. Jules Spahr, qui remplit aujourd'hui à la tête de la Fédération le rôle si longtemps tenu par le regretté défunt, et le secrétaire M. Abel Delaloye ont rappelé ses nombreux titres à la reconnaissance de la mutualité valaisanne. L'an passé, à la réunion de Sierre, M. Delacoste avait été acclamé président d'honneur de la Fédération et, en souvenir de ses longues années d'activité un plateau d'argent lui avait été offert par ses collègues.

L'assemblée s'est levée pour honorer la mémoire de M. Delacoste et celle de M. Cavé, caissier-correspondant à Orsières.

Le Comité central qui se constitue lui-même a choisi pour son vice-président M. Léonce Emonet, (Martigny-Bourg).

L'allocation présidentielle a été suivie de la lecture du protocole par le secrétaire, M. Delaloye, et de celle des comptes par M. Ed. Volluz, caissier central.

Les 27 sections fédérées comptaient au 31 décembre 1926, 4036 membres, dont 648 femmes. L'assurance infantile englobe 677 enfants dans les cinq sections de Saxon, Riddes, Martigny, Collonges et Monthey.

La fortune globale des sociétés a passé au cours de l'exercice 1926 de fr. 359,521 à 380,391. L'exposé de la gestion de la Caisse d'épargne par M. Volluz a été suivi d'une longue discussion relative à la répartition des bénéfices annuels entre les caisses fédérées au prorata de leur importance numérique, à la réserve spéciale (qui a été portée l'année dernière de 74,000 à 100,000 fr.) et au fonds pour les œuvres philanthropiques. Ce dernier fonds de création récente, due surtout à l'initiative de M. Benjamin Meizoz, est encore

Nouvelles du jour

Moscou célèbre le dixième anniversaire de la Révolution bolchéviste du 7 novembre 1917. Le commissaire Boukharine a prononcé un inquiétant discours dans lequel il a promis que la deuxième décennie des Soviets verrait l'écroulement général du régime capitaliste!

Un traité franco-yougoslave va être signé à Paris où se rend le ministre des affaires étrangères de Belgrade.

En France, M. Paul-Boncour succède à M. Franklin-Bouillon à la tête de la commission des Affaires étrangères.

Les inondations des Etats de Vermont et de Massachusetts ont coûté la vie à 133 personnes au moins.

Dans le bled marocain, les fillettes Arnaud capturées auraient été remises en liberté. On négocie le rachat des autres captifs à des conditions onéreuses:

Les détenteurs des prisonniers réclameraient une rançon de 1,500,000 fr., payable en monnaie métallique, l'interdiction pour les avions de survoler leur territoire et l'application d'un régime de trêve.

modeste. Fin 1925, il se montait à fr. 5076. Il s'est enrichi de fr. 1947 — le 5% des bénéfices nets réalisés — au cours de 1926.

Reprenant une idée qu'il défend avec une belle ténacité, M. Meizoz a plaidé avec chaleur et conviction pour une augmentation plus rapide de ce fonds. Il est nécessaire de l'alimenter de tout autre façon si l'on veut qu'il puisse répondre au but auquel il est destiné. Les sociétés de secours mutuels devraient être en mesure, au moment de l'introduction de la loi fédérale sur la tuberculose, de faire profiter à leurs membres menacés par cette maladie impitoyable et contagieuse des avantages offerts par la loi. Pour cela, il est nécessaire que l'on fasse un bon mouvement et que l'on ne recule pas devant un effort sérieux pour couvrir de la façon la plus efficace à la sauvegarde de la santé publique.

M. Meizoz estime que la quote-part des bénéfices répartie entre les caisses recevant chacune des montants très minimes, aurait meilleur emploi si elle était versée au fonds des œuvres philanthropiques. L'orateur touche ainsi un point sur lequel l'assemblée de Salvan, en 1925, avait pris une décision formelle.

La proposition de M. Meizoz soulève une discussion à laquelle prennent part notamment: MM. Delaloye, Volluz, Marcel Gard, A. Sauthier, Jordan, Charvoz, Armand Contat, Dufour (Sion), etc. L'idée de M. Meizoz est à tous sympathique, mais on est d'avis que le problème est complexe et encore insuffisamment étudié. Il est renvoyé intact au Comité central chargé de l'étudier à fond pour une prochaine assemblée. On a estimé qu'une décision prise sur le champ était prématurée.

Une caisse-correspondante a été créée à Riddes, avec M. Henri Darbellay comme titulaire. M. Rodolphe Thévoz remplacera feu M. Cavé à la caisse d'Orsières.

En 1910, a eu lieu à Sierre la dernière grande manifestation mutualiste cantonale. L'idée d'une nouvelle assemblée populaire des contingents mutualistes avait rencontré un bon accueil ces dernières années au sein des réunions de délégués. Des quatorze sections fédérées qui ont répondu à une circulaire du Comité central, treize étaient favorables à l'organisation de cette manifestation qui serait un utile moyen de propagande. Le comité de l'exposition cantonale de Sierre ayant suggéré l'idée de faire coïncider cette assemblée avec la manifestation économique nationale qui se prépare, cette heureuse proposition a été acceptée avec empressement. M. Marcel Gard, président de l'Exposition cantonale, a prononcé quelques paroles cordiales exprimant le plaisir des collègues sierois de recevoir, l'été prochain, les phalanges mutualistes de la Fédération.

M. Volluz fait rapport sur le projet de Livre de caisse uniforme, selon le postulat de M. Fumeaux (Collonges).

M. Fumeaux exprime aussi le vœu que le Comité central intervienne auprès du gouvernement pour que l'on crée des cours pour dames visiteuses des enfants soumis à l'assurance. Ces personnes jouent un rôle des plus utiles pour le fonctionnement avantageux de l'assurance infantile. Encore faut-il qu'elles soient en possession des qualités et connaissances requises. La bonne volonté ne suffit pas toujours.

M. Adrien Jordan (Monthey), s'appuyant sur des statistiques précises et suggestives, souligne l'exagération des frais médicaux qui deviennent onéreux pour les caisses. Les tarifs officiels sont trop élastiques et leur maximum trop élevé. M. Jordan souhaiterait que le Comité prenne l'initiative d'une révision des tarifs qui datent d'une

époque où la vie avait atteint son maximum de cherté.

M. Charvoz engage vivement ses collègues mutualistes à agir de tout leur pouvoir auprès des autorités communales en vue de propager l'assurance-infantile. Veiller sur la santé de l'enfant que ces institutions sauvegardent, c'est faire la meilleure des œuvres sociales pour l'avenir.

M. Charvoz rappelle le souvenir du vénéré Dr Beck — décédé à Monthey il y a eu juste un quart de siècle dimanche 6 novembre — le père de la mutualité dans le Bas-Valais, le fondateur des premiers noyaux de St-Maurice (qui vient de fêter ses 75 ans) et de Monthey. M. Charvoz propose que pour perpétuer la mémoire du courageux esculape novateur, deux plaques commémoratives soient apposées à St-Maurice et à Monthey aux frais de la Fédération. Cette proposition est acceptée et renvoyée au Comité. M. Friederich (Monthey) estime que la meilleure façon d'honorer la mémoire du Dr Beck est de créer un fonds important pour venir en aide aux tuberculeux.

M. Spahr lève la séance officielle, tenue à la maison de ville de Monthey, pendant que son secrétaire enregistre soigneusement les décisions et vœux de l'assemblée. Eussent-ils ne sortir de ces résolutions que du bien pour la noble cause de la solidarité sociale et quelque amélioration du sort des malheureux déshérités de l'existence.

Les Obsèques de M. le conseiller d'Etat Delacoste

La ville de Monthey et le canton du Valais ont tenu mardi à faire à M. le conseiller d'Etat Delacoste d'imposantes funérailles. On est venu en foule des communes de la région et du district de Monthey, de toute la partie romande du canton et du district vaudois d'Aigle, notamment, accompagner au champ du repos éternel le vénérable magistrat qui comptait partout de nombreux amis.

Le cortège funèbre, où l'on distinguait les drapeaux voilés de crêpe des sociétés de secours mutuels et autres, était conduit par l'Harmonie municipale qui a joué un morceau de circonstance sur la tombe où furent déposées de belles couronnes.

Les cordons du poêle étaient tenus par des amis du défunt : MM. le juge fédéral Couchepin, Armand Contat, directeur de la Verrerie, l'ancien conseiller national Pellissier de St-Maurice et M. Burgener, ancien collègue de M. Delacoste au Conseil d'Etat.

De nombreuses notabilités du canton étaient présentes, en particulier les représentants des autorités législative, exécutive et judiciaire avec leurs huissiers. L'huissier du Tribunal de Monthey et celui de la ville avaient aussi revêtu leurs costumes.

On a remarqué entre autres MM. Walpen, Troillet et de Cocatrix, collègues de M. Delacoste au Conseil d'Etat, plusieurs conseillers nationaux, trois juges cantonaux, beaucoup de députés et de magistrats de l'ordre judiciaire, des préfets, présidents de commune et syndics, des officiers, les membres du Comité central de la Fédération des Sociétés de Secours mutuels, les président et secrétaire de la Fédération romande, le vice-consul de France à Lausanne, etc.

Tous les gouvernements des cantons romands avaient envoyé des délégations : Berne, MM. Stauffer et Boësiger ; Neuchâtel, MM. Calame et Renaud ; Vaud, MM. Dubuis et Bossot ; Fribourg, M. le conseiller d'Etat Bovet et le chancelier d'Etat ; Genève, MM. Bron et Turretini.

Mentionnons aussi la troupe, une section d'infanterie, deux pelotons de gendarmerie, les délégations de fonctionnaires d'Etat et des CFF.

Les invités ont dîné à l'Hôtel du Cerf et à l'Hôtel des Postes. C'est dans ce dernier établissement qu'ont été prononcés les discours officiels par MM. Walpen, président du gouvernement valaisan ; Calame, directeur des Travaux publics du canton de Neuchâtel, et le colonel divisionnaire Grosselin.

M. Calame, qui est le plus ancien conseiller d'Etat romand après M. Kuntschen, s'est plu à rappeler les excellentes relations entretenues avec M. Delacoste, son collègue des Travaux publics. M. le colonel Grosselin a souligné la vertu de fidélité du soldat que possédait à un haut degré le major Delacoste, commandant du bataillon 12.

M. Walpen, qui a parlé en allemand de l'œuvre administrative de M. Delacoste, s'est malheureusement livré dans son discours à des digressions assez inopportunes. Il a vanté l'esprit de modération et les sentiments religieux du défunt en des termes qui ont dû blesser de nombreux auditeurs ne partageant pas absolument les conceptions de l'orateur en matière politique et confessionnelle.

On pouvait rendre hommage à la pondération du magistrat défunt sans se voir obligé de jeter la pierre à ses plus fidèles amis politiques.

Beaucoup plus de tact aurait été bien indiqué en la circonstance. Passons outre aujourd'hui, et avant de quitter Monthey, inclinons-nous de nouveau sur la tombe de M. le conseiller d'Etat Delacoste. Qu'il repose en paix.

VAL D'ILLIEZ. — On annonce de Val d'Illez à la « Tribune de Lausanne » le décès, à l'âge de 84 ans, de Mme Innocente Defago, bien connue autrefois des touristes qui passaient au chalet de Bonavaux.

— Si vous faites arrêter mon frère, ajouta Colomba, la moitié du village prendrait son parti, et nous verrions une belle fusillade.

— Je vous prévins, monsieur, dit Orso, et je vous supplie de ne pas croire que je fais une bravade ; je vous prévins que si monsieur Barricini abuse de son autorité de maire pour me faire arrêter, je me défendrai.

— Dès aujourd'hui, dit le préfet, monsieur Barricini est suspendu de ses fonctions... Il se justifiera, je l'espère... Tenez, monsieur, vous m'intéressez. Ce que je vous demande est bien peu de chose ; restez chez vous tranquille jusqu'à mon retour de Corte. Je ne serai que trois jours absent. Je reviendrai avec le procureur du roi, et nous débrouillerons alors complètement cette triste affaire. Me promettez-vous de vous abstenir jusque-là de toute hostilité ?

— Je ne puis le promettre, monsieur, si, comme je le pense, Orlanduccio me demande une rencontre.

— Comment ! monsieur della Rebbia, vous, militaire français, vous voulez vous battre avec un homme que vous soupçonnez d'un faux ?

— Je l'ai frappé, monsieur.

— Mais, si vous aviez frappé un galérien et qu'il vous en demandât raison, vous vous battiez donc avec lui ? Allons, monsieur Orso ! Eh bien ! je vous demande encore moins : ne cherchez pas Orlanduccio... Je vous permets de vous battre s'il vous demande un rendez-vous.

— Il m'en demandera, je n'en doute point, mais je vous promets de ne pas lui donner d'autres soufflets pour l'engager à se battre.

— Quel pays ! répétait le préfet en se prononçant à grands pas. Quand donc reviendrai-je en France ?

— Monsieur le préfet, dit Colomba de sa voix la

LA VIEILLE HISTOIRE DE LA CAISSE HYPOTHECAIRE

Mardi ont commencé au Tribunal fédéral les débats de l'affaire de la Caisse hypothécaire du Valais, qui remonte à 1917.

Par suite des détournements commis par Francis Roten, l'Etat avait rendu responsables de ces pertes les administrateurs et les censeurs de la Caisse hypothécaire. Le procès dura dix ans. Entre temps, comme plusieurs des intéressés étaient morts, l'Etat essaya une transaction à l'amiable avec les familles des défunts. Celles-ci préférèrent néanmoins porter l'affaire devant le Tribunal fédéral afin de réhabiliter leur mémoire.

Un correspondant valaisan à la « Feuille d'Avis de Lausanne » écrit :

« Le jugement qui interviendra sera des plus intéressants. Il servira en quelque sorte à déterminer également le degré de responsabilité de certains organes administratifs dans l'affaire Eister, qui a plus d'un point de ressemblance avec les détournements commis au préjudice de la défunte Caisse hypothécaire cantonale. »

De la « Tribune » :

La journée de mardi tout entière a été consacrée aux plaidoiries, car cette affaire singulièrement épineuse et compliquée, montée sur un fatras de pièces et documents dont la seule classification a été une tâche ardue, ouvre aux six avocats plaideurs un vaste champ d'investigations juridiques...

Me Niess a exposé la thèse, celle de la partie demanderesse, le Conseil d'Etat valaisan. Il estime que le directeur Henri de Torrenté, le sous-directeur d'une part, les censeurs et le Conseil d'administration de la Banque d'autre part sont civilement responsables des irrégularités découvertes en 1917 dans les comptes de la Banque ; en vertu de leur qualité de directeur, sous-directeur, censeurs et administrateurs d'une banque d'Etat, ils sont assimilables aux fonctionnaires et régis directement par le Code des obligations, en l'absence d'un droit public cantonal valaisan.

Les défenseurs, MMes Leuzinger, Evéquo, Kuntschen, Escher, Schröter et Crittin, — sans toutefois faire front unique contre la partie adverse, — sont d'avis que le cas de leurs clients ne dépasse pas le cadre de la loi cantonale valaisanne qui limite à deux ans la durée de la responsabilité civile. Cette loi est applicable par analogie.

Me Leuzinger a plaidé pour l'ancien directeur de la Banque cantonale, feu H. de Torrenté. Il s'est efforcé de démontrer que sa responsabilité ne saurait être mise en cause par les actes délictueux de tierces personnes, notamment de Francis Roten, dont il n'avait, en fait, ni le contrôle ni la surveillance directe.

Me Kuntschen a défini le rôle des censeurs et s'est attaché à prouver que, victime eux aussi de la perversion de l'employé infidèle, d'autre part, dans l'impossibilité de remonter aux sources véritables d'erreurs ou d'irrégularités plus anciennes, leur responsabilité ne pouvait être engagée civilement.

Vendredi matin, la parole est au rapporteur.

SEMAINE VALAISANNE DE ZURICH. — Il a été exposé à la Semaine valaisanne 1789 exemplaires de livres de différents auteurs valaisans. Il s'en est vendu 752.

BAGNES. — François Maret de la Grotte aux Fées. — Nous apprenons le décès survenu la semaine passée à Bagnes, où il avait tenu à terminer ses jours, de M. François Maret, l'accueillant gardien de la Grotte aux Fées de St-Maurice, devenu légendaire à force de raconter la légende des deux fées, la bonne Frisette et la vilaine Turlure, aux nombreux visiteurs dont il se faisait l'obligeant cicerone.

Le défunt était né à Brusson, val de Bagnes, en 1847. Il exerça d'abord dans son village le métier de cordonnier. En 1871, il fut appelé à défendre nos frontières au moment de l'entrée des débris de l'armée de Bourbaki aux Verrières. C'était sans doute un des derniers survivants des soldats valaisans qui marchèrent à cette époque sous le commandement du général Herzog.

François Maret alla ensuite habiter St-Maurice où se mettant au service de l'orphelinat de Véroliez, il devint le guide de la Grotte aux Fées, oc-

cupation qui fut celle de cinquante ans de sa vie. A l'embellissement de son domaine scuterrain, à l'aménagement des galeries conduisant au bassin féérique — c'est le cas de dire — il consacra son travail entendu et y mit toute son âme.

Touristes qui visitez cette merveille naturelle qu'est la Grotte aux Fées, accordez une pensée au bon papa Maret qui savait si bien poétiser les exploits imaginaires des mystérieux habitants de ces lieux.

LES SANGLIERS DANS LE BAS-VALAIS. — Deux chasseurs de Monthey, MM. Henri Contat et Oswald Donnet-Descartes, chassant dans les îles de Vionnaz, près du Rhône, ont tué un jeune sanglier pesant 45 kg. Ce sanglier faisait partie d'une famille qui, laie en tête et venant de Vionnaz, traversa le Rhône, chassée des hauteurs par quelque chasseur. La jeune bête hésita à se jeter à l'eau, fut blessée d'un coup de fusil et achevée. Le chef de la bande était énorme.

VOUVRY. — Accident. — M. Louis Coppex, 27 ans, de Vouvry, employé de la voie CFF, a disparu depuis dimanche à 15 heures. A ce moment-là, il a été rencontré sur le chemin de Chavalon, — plateau avec pré et chalet, à 844 mètres au-dessus de la Porte du Scex — par une personne à qui il dit qu'il montait à Chavalon pour voir le bétail et à qui il s'est plaint de maux de tête. Dès lors, on est sans nouvelles de lui. Des recherches faites dans la nuit de dimanche à lundi matin sont restées sans résultat.

On a retrouvé, mardi, le cadavre de Louis Coppex, au bas d'une paroi de rochers, haute de 150 mètres, du Scex-Boyat, qui domine la plaine du Rhône, au-dessus de la Porte du Scex, à droite du chemin qui, de Vouvry, monte à Chavalon.

Chronique sédunoise

Le développement de la capitale

La commune de Sion ouvre un concours d'idées pour l'élaboration d'un Plan d'avenir.

Le jury est composé comme suit : MM. Fatio, architecte, Genève, président ; Steiner, ingénieur, Berne ; Bosshard, ingénieur de la ville de Zurich ; de Kalbermatten Alphonse, architecte, Sion ; Kuntschen Joseph, président de la ville de Sion ; Aymon Eugène, géomètre, Sion, suppléant et secrétaire.

Le concours est ouvert aux techniciens domiciliés en Suisse depuis le 1er janvier 1926 ou Valaisans d'origine.

Une somme de 12,000 fr. sera répartie entre les 5 ou 6 projets primés.

Les programmes pourront être retirés à la municipalité de Sion, à partir du 15 novembre 1927.

Délai pour le dépôt des projets : 31 mars 1928. Pour documentation, s'adresser au Bureau des travaux de Sion.

MARTIGNY

A l'Université.

M. Pierre Loew, candidat à la licence et au doctorat en droit, soutiendra sa dissertation, intitulée « Obligations stipulées à cause de mort et droit de succession », étude de droit civil suisse et comparé, demain jeudi 10 novembre, à 16 h. 15, à la Salle du Sénat, Palais de Rumine, à Lausanne.

Le candidat soumis à l'épreuve est le fils de M. l'ingénieur Loew, à Martigny, chef d'exploitation du Martigny-Châtellard.

Club alpin.

Les membres sont avisés que la sortie-brisolée du Groupe avec course facultative à Ravoire, aura lieu le dimanche 13 courant.

Les participants sont priés de se trouver vendredi soir 11 courant, à 20 h. 30, au local du Groupe.

On nous écrit : Soirée théâtrale.

Tous nos compliments au directeur pour la partie théâtrale du Cercle d'études de Martigny. Il a été très heureusement inspiré de nous faire entendre dimanche soir, « Le Jeu de l'Amour et du Hasard » de Marivaux. Ces trois actes d'une fantaisie, d'une originalité exquise confirment ce mot de Nietzsche : le beau est léger.

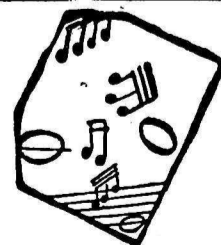
L'interprétation des six acteurs est digne de

trouver à six heures dans la vallée d'Acquaviva. Je suis très adroit au pistolet, et je ne vous propose pas cette arme. On dit que vous tirez bien le fusil : prenez chacun un fusil à deux coups. Je viendrai accompagné d'un homme de ce village. Si votre frère veut vous accompagner, prenez un second témoin et prévenez-moi. Dans ce cas seulement j'aurai deux témoins.

Orso della Rebbia.

Le préfet, après être resté une heure chez l'adjoint du maire, après être entré pour quelques minutes chez les Barricini, partit pour Corte, escorté d'un seul gendarme. Un quart d'heure après, Chilina porta la lettre qu'on vient de lire et la remit à Orlanduccio en propres mains.

(A suivre).



Chanteurs ! Des tablettes Gaba durant les semaines d'exercice, avant l'exécution d'un chant, pour éclaircir la voix.

Gaba



Fr. 1.- à Fr. 1.50

FAVORISEZ LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU PAYS

27 FEUILLETON DU « CONFÉDÉRE »

Colomba

par PROSPER MÉRIMÉE

— Oui, monsieur le préfet, j'ai eu tort de frapper ce misérable ; mais enfin, je l'ai frappé, et je ne puis lui refuser la satisfaction qu'il m'a demandée.

— Non, il ne veut pas se battre avec vous !... Mais s'il vous assassine, vous avez bien fait tout ce qu'il fallait pour cela !

— Nous nous garderons, dit Colomba.

Orlanduccio, dit Orso, me paraît un garçon de courage, et j'augure mieux de lui, monsieur le préfet. Il a été prompt à tirer son stylet, mais à sa place j'en aurais peut-être fait de même ; et je suis heureux que ma sœur n'ait pas un poignet de petite maîtresse.

— Vous ne vous battriez pas ! s'écria le préfet ; je vous le défends !

— Permettez-moi de vous dire, monsieur, qu'en matière d'honneur, je ne connais d'autre autorité que celle de ma conscience.

— Je vous dis que vous ne vous battriez pas !

— Vous pouvez me faire ce que vous voulez, monsieur... c'est-à-dire si je me laisse prendre. Mais, si cela arrivait, vous ne feriez que différer une affaire maintenant inévitable. Vous êtes homme d'honneur, monsieur le préfet, et vous savez bien qu'il n'en peut rien autrement.

MIRETOY



nettoie entretient sans paille de fer

cire polit sans frottoir

PARQUETS et LINOLEUMS

En automne, faites une cure de
Thé du Valais
 Ses propriétés rafraîchissantes et dépuratives sont sans égales.
 La boîte Fr. 1.50. Pharmacie Centrale, Sion
 Timbres d'escompte 5% joints à l'envoi.

CARTES et LETTRES de

Mariage

avec et sans monogramme sont livrées de suite par l'Imprimerie Commerciale, Martigny. Tél. 52

Pas de réclame pompeuse, mais seule la qualité doit recommander un produit. — Depuis bientôt 40 ans, je n'emploie dans ma famille que du café de malt Kathreiner Kneipp. Sain pour jeunes et vieux, utile à chaque ménage.

Prix de vente: 80 ct. le paquet d'un 1/4 kg.

PKZ



Ulsters 2 rangs à partir de frs. 110.-

Négligence

Nous attirons l'attention sur les avantages qu'offrent les

coffres-forts et cassettes incombustibles

Ces meubles sont devenus indispensables pour serrer livres, papiers (de familles), titres etc. Le public très souvent se voit dans la triste nécessité de sacrifier ces objets en cas d'incendie. Il s'empresse de s'éviter tout souci en demandant un prospectus, à **François Tauxe**, fabricant de Coffres forts, à Malley, LAUSANNE.

Avis!!!
 L'apéritif de marque, **Diabli-rets** ne se sert que dans sa bouteille d'origine marquée **Le Chamois**. Demandez cette marque et surtout exigez que le produit soit servi dans toute sa pureté.



"Délicieux"

dit Margot quand on lui demande comment elle trouve le café de sa mère. Tout ce qui plaît à Margot est délicieux, et comme justement les enfants jugent souvent impitoyablement, l'on peut admettre que le café de sa mère est vraiment bon.

Naturellement Margot sait — vu qu'elle aide souvent sa mère à la cuisine — que celle-ci mélange son café avec de la chicorée „Arome". Aussi a-t-elle retenu la recette: 1/3 d'„Arome" et 2/3 de café de moulu, sur quoi l'on verse de l'eau bouillante dans une cafetière préalablement chauffée. C'est de cette manière que le café devient si savoureux et qu'il prend une couleur d'un brun doré.

Faites-en un essai! Le paquet „Arome" bleu-blanc coûte 35 cts. Il est en vente chez tous les épiciers.

Helvetia Langenthal

Vous trouverez toujours au

Café de l'Avenue

Place du Midi, SION, du FENDANT DE CHAMOSON de 1927
 1er choix à 2 fr. le litre.
 Se recommande:
 Le tenancier: Donat. MAYE, SION

Cuisez au Gaz

Pour CUIRE et ROTIR d'une manière parfaite et économique, assistez aux

Démonstrations culinaires gratuites

SUR LES FOURNEAUX

„Le Rêve"

que nous organisons les

lundi 14 courant à 20 h. et mardi 15 à 15 h. et à 20 heures. à la Grande Salle du Café de Genève, à Martigny, au 1er étage.

Entrée libre Représentants: J. & G. LUISIER, Martigny-Ville Dégustation

châtaignes-Marron
 belles, fraîches
 17 kg., fr. 3.- 5 kg. fr. 1.60
R. MALE, Cadenazzo
 (Tessin)

A vendre toute d'emploi, joli

mulet

5 ans avec son collier état de e. On échangerait aussi contre un détail bovin. S'adresser sous n° 527 S Publicitas, Sion.

ON CHERCHE

Jeune FILLE

pour aider au ménage et garder les enfants. Gage à convenir. S'adresser à M. Bossert, Lalletrie Modèle, Bex.

A vendre
 1 poussette Anglo-Suisse, 1 paire de skis, 1 luge d'enfant, 1 lit une place, 1 table de nuit et 1 armoire, 1 petit fourneau. Bas prix, départ. S'adresser Maison Gualino, 3e étage.

Imprimés en tous genres l'Imprimerie Commerciale, Martigny.

Les traditions font la patrie... De père en fils, toujours fumons Ce qui nous rend l'âme ravie, Le „Bouts du Tigre" fort et bon.

S.A. Emil Giger, Fab. de Cig., Gontenschwil (Arg)

La maison

Devillaz Frères, à Dorénavant

se charge de

tous transports par camion

Téléphone 6

La

Salsepareille Model

Salutaire et de goût délicieux

purifie le sang

Véritable seulement en bouteilles de 5 et 9 fr. dans les pharmacies. Franco par la Pharmacie Centrale Madlener-Gavin, 9, rue du Mont Blanc, Genève.

Belle voiture BUICK
 à vendre à prix avantageux. S'adresser sous chiffres P 5162 S Publicitas, Sion.

A VENDRE jolis

porcs

de 4 jusqu'à 10 semaines. A la même adresse un **verrat** pour la reproduction. Pépinières du Domaine des Iles, Martigny.

Cannage de chaises
 On prendrait des chaises à canner. Travail prompt et soigné. S'adresser à Maffiol Frères, Café du Progrès, Avenue du Bourg Martigny

A VENDRE à bas prix

jument

Agée de 18 ans. S'adresser à Jules Bender de Pierre, Crêtagnier, Fully.

ON CHERCHE

jeune FILLE

pour aider au ménage et à la campagne. Entrée immédiate. M. Guldou, à Noville près Villeneuve.

A VENDRE un

MAZOT

aux Perays (Martigny-Combe) et 16 parcelles de

VIGNES

S'adresser au Café de Genève, Martigny, jusqu'au 6 novembre.

Couteaux OPINEL

sont toujours les meilleurs
 En vente partout
 Exigez la véritable marque



Vente en gros
René Boch et Gimgolph

Annuaire du Commerce suisse

Chapalay & Mottier S. A.
GENÈVE

500.000 adresses de la Suisse
 Fondé en 1877
 Paraît chaque année
 Concessionnaire de la publicité „PUBLICITAS", Genève
Edition 1928
 (Paraissant en février 1928)

Cet ouvrage, actuellement en préparation, a été transformé complètement de manière à le rendre capable de satisfaire à toutes les exigences modernes des affaires. La prochaine édition, composée dans les trois langues nationales, est en vente en souscription, au prix de:

Fr. 25.--

(Envoi contre remboursement, dès parution, frais de port en sus).

Aperçu de son contenu: Annuaire téléphonique. Annuaire des Comptes de chèques postaux. Adresses professionnelles. Indication de l'inscription au Registre du Commerce. Tables des localités, professions, autorités. Renseignements divers.

Adresser le présent bulletin, comme imprimé, à Publicitas, Sion

Nom ou raison sociale: _____
 Profession: _____
 Adresse: _____
 Date: _____ Signature: _____

La Fabrique de Bagnes

livre

Fourneaux

chauffables à l'électricité, au bois et au charbon

Dépôts:

Monthey: M. Oct. Donnet, Fers
Sion: J. B. Sauthier, Fers
Martigny: MM. Adrien Saudan, Rue de l'Eglise Veuthey, Fers
Sierre: Bruchez Joseph, négt, Villa.

Aux Galeries du Théâtre S.A.
 8, Avenue du Théâtre.

Ne manquez pas de visiter

Les Galeries du Théâtre s. a.

à votre prochain passage à Lausanne

Les nouveaux magasins des Galeries du Théâtre constituent une véritable attraction, une promenade dans les vastes locaux ne vous engage à rien et vous causera maintes surprises intéressantes. Vous y trouverez un choix riche et varié en **Manteaux, Robes, marchandises de goût et de qualité à des prix qui font la réputation de notre maison.**

Aux Galeries du Théâtre s. a.
 Anciens locaux de la Société Suisse d'Ameublement
 8, Avenue du Théâtre, Lausanne

A louer de suite à Martigny-Ville

appartement

de 5 pièces. Tout confort. S'adresser au Confédéré.

Les **Petites Annonces** paraissant dans le „Confédéré" obtiennent un grand succès